

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS



SERVIZIÙ DIPARTIMENTALE
D'INCENDIU è di SUCCORSU

Pôle opérationnel
Groupement opérations
Service Prévision SIG

Direzione di l'operazione
Grupu operazione
Serviziu Previsiunale

Dossier suivi par / Cartulare seguitatu da :
Capitaine Frédéric ESPOSITO
☎ : 04.95.30.98.83
Rapport IC / 2018 / 03/ EF - 372

Furiani / u Furiani, le mercredi 10 octobre 2018

Le Directeur

à

M. le Directeur Départemental des Territoires et
de la Mer de Haute-Corse
Service Soutien aux Territoires

D.D.T.M. 2B / UTN BASTIA
22 OCT. 2018
ARRIVÉE N°

RAPPORT DE PREVENTION

CU Certificat d'urbanisme	LOT Lotissement	HAB Habitation	ERP Etablissement recevant du public	ICPE Installation classée pour la protection de l'environnement	DIV Installation diverse (non classée).
				x	

1- Identification :

Etablissement :	Construction d'une centrale photovoltaïque flottante avec système de stockage de l'énergie
Adresse :	Lieu-dit CHIOSO VECCHIO
Commune :	20290 LUCCIANA
Pétitionnaire :	SAS PFV BRNCOLE représentée par M ^R CHIARI Christian
Numéro de dossier :	101420
Numéro de dossier :	PC 02B 148 17 N0025
Date de dépôt :	17 Mai 2017
Architecte :	Marie PICHOT
Documents examinés :	Demande de PA cerfa n°13409-05 avec Extrait cadastral, plan de situation, et plan de masse du projet
Centre de secours de 1 ^{er} appel :	CIS LUCCIANA

2- Références :

Documents examinés :

- Votre courrier en date du 8 Aout 2018 ;
- Plan de situation au 1/25000^{ème} ;
- Imprimé de permis de construire ;
- Notice explicative.

Adresse courrier / Indirizzu currieru

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse
Lieu dit "Casetta", 20600 FURIANI

3- Description :

Le projet consiste en la réalisation d'une centrale photovoltaïque flottante de 5 MWc disposant d'un stockage de l'électricité. L'îlot photovoltaïque sera réalisé sur un des bassins d'extraction de la carrière CICO, l'exploitation du bassin accueillant le projet étant terminé.

Le projet se situe sur les parcelles n° 32, 34 et 35 de la section AL sur la commune de LUCCIANA. La superficie des parcelles concernées par le projet est de 19,8823 Ha. Le projet n'utilisera qu'une partie des parcelles :

- o Emprise îlot flottant : 4,9343 Ha ;
- o Emprise des bâtiments : 251,45 m².

L'entrée sur le site se fera depuis le portail d'accès de l'entreprise CICO Carrière. La centrale sera ensuite accessible depuis les pistes qui desservent l'ensemble des bassins. La circulation sur l'ensemble des berges est possible en véhicule.

4- Classement :

N°	ACTIVITE	Catégorie ICPE	R
2925	Ateliers de charge accumulateurs d'une puissance supérieure à 50 KW c	D	1 km

5- Réglementation applicable :

- o Loi 76-633 du 19 juillet 1976
- o Arrêté du 29 mai 2000, relatif aux ateliers de charge.

6- Observations :

Veuillez trouver ci-dessous, les observations du SIS de Haute-Corse, relatives à cette demande :

➤ Accessibilité des engins de secours :

- La voie d'accès au site devra avoir les caractéristiques d'une voie de desserte principale (voir annexe) ;
- Le parc photovoltaïque devra être ceinturé périmétralement d'une piste répondant aux caractéristiques d'une piste DFCl (voir annexe).

➤ Ressources en eau et moyens de secours :

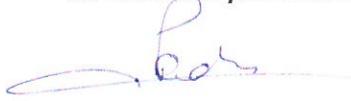
- Prévoir l'implantation d'un réservoir d'un volume de 30 m³, utilisable par les véhicules des services d'incendie et de secours, ou mettre en place une aire d'aspiration de 8 x 4 m permettant de s'alimenter sur le plan d'eau, conformes aux caractéristiques techniques fournies en annexe ;
- Appliquer une zone de débroussaillage conforme à l'arrêté de débroussaillage sur tout le périmètre du site, avec une largeur débroussaillée de 50 mètres minimum, pouvant être portée à 100m en fonction de l'analyse du terrain ;
- Prévoir l'enfouissement des câbles d'alimentation ;
- Isoler le Poste de liaison par des parois CF de degré 2 h 00 ;
- Installer une coupure générale électrique unique pour l'ensemble du site ;
- Installer dans les locaux « onduleurs » et « Poste de liaison », des extincteurs appropriés aux risques ;
- Installer, dans le local électrique et sur le reste du site des extincteurs appropriés aux risques
- Mettre en place une mise à l'eau pour les embarcations sapeurs pompiers ;
- Permettre l'ouverture permanente du portail d'entrée dans le site par un dispositif permettant son déverrouillage manuel à l'aide d'une « clé tricoise pompiers » (voir annexe).

Le Chef du service Prévision



Capitaine Frédéric ESPOSITO

Le Directeur par intérim



Colonel Jean Jacques PERALDI

ANNEXE : Caractéristiques techniques des équipements

➤ **Voie de desserte principale**, voie de circulation à double issue, publique ou privée, permettant aux services de secours de se déplacer à l'intérieur d'une zone urbanisée, et répondant aux caractéristiques suivantes :

- largeur de la chaussée > 5 m, bandes réservées au stationnement exclues,
- chaussée carrossable en permanence,
- hauteur libre > 4 m,
- pente moyenne < 15 %.
- En cas d'impossibilité technique pour assurer la double issue, tout cul-de-sac devra être aménagé pour permettre aux moyens de lutte contre l'incendie de réaliser un demi-tour en deux manœuvres giratoire ou « T ».

Les voies de longueur supérieure à 200 m ou desservant plus de 6 constructions doivent correspondre aux caractéristiques d'une voie de desserte principale.

➤ **Piste DFCI :**

Gabarit	largeur circulaire d'au moins 4m avec aires de croisement tous les 500m de 30m de long pour porter à 6m la largeur circulaire
Retournement	1 place de retournement tous les 1000m 1 place à l'extrémité en cas d'impasse
Points noirs*	Signalés
Pentes en long	Pente moyenne de 8% avec pentes instantanées de 10% maximum en terrain naturel et 20% maximum en terrain revêtu
Devers	Aval de 5% maximum, sauf dans les virages et les passages hors méthode expéditive
conception des virages	rayon de courbure intérieure supérieur à 9 m

*points noirs

limitation de tonnage < 19 tonnes
limitation ponctuelle de hauteur à 3,5m
limitation de largeur
difficultés d'accès

➤ **Points d'eau normalisée :** On entend par point d'eau normalisé, tout point d'eau répondant aux caractéristiques suivantes :

- Poteau d'incendie conforme à la norme NFS 61-213 raccordé à un réseau d'eau susceptible de fournir un débit de 60 m³/h pendant au minimum 2 heures et respectant les règles d'installations de la norme NF S 62-200
 - Bouche d'incendie conforme à la norme NFS 61-211, raccordée à un réseau d'eau susceptible de fournir un débit de 60 m³/h pendant au minimum 2 heures et respectant les règles d'installations de la norme NF S 62-200
- Réservoir de toute nature d'un volume de 120 m³ utilisable par les véhicules des services d'incendie et de secours.

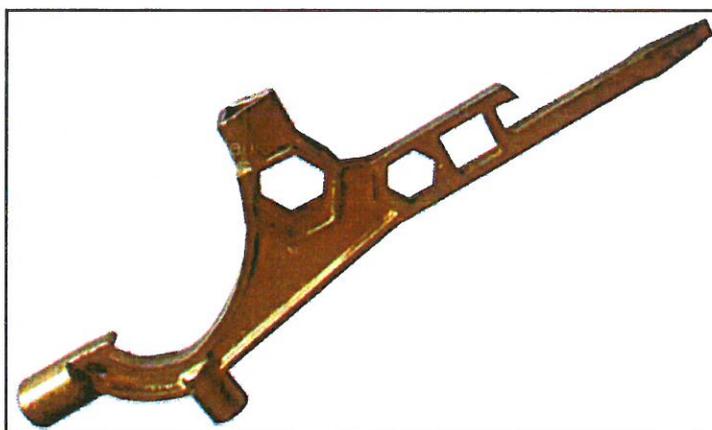
➤ **Citerne souple :**

Citerne souple		<ul style="list-style-type: none"> - volume minimum de 30 m³, - enveloppe fermée, - une vanne de DN 100 de type Niagara, - trappe de visite, - plate-forme de retournement pour faciliter les manœuvres de véhicules. - si possible autoalimenté en eau, au moins pendant la période hivernale.
-----------------------	--	--

➤ Point d'aspiration :

Point d'aspiration		<p>Pour le véhicule :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface de plateforme 32 m² minimum (8m par 4m) ; - Résistance au sol de 16 tonnes minimum ; - Légère pente (2%) pour l'évacuation des eaux de refroidissement des pompes ; - Aire de retournement dans les voies sans issue. <p>Pour le plan d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distance de la crépine à l'engin de 8m maximum ; - Profondeur d'aspiration d'au moins 80cm ; - Hauteur entre le plan d'eau et la bande de roulement de 5.5 m maximum ; - Volume minimum disponible de 30 m³.
---------------------------	--	--

➤ Clé tricoise :



Différentes dimensions associées à ce modèle :

- Triangle femelle de 12 mm ;
- Triangle femelle de 15,6 mm ;
- Carré en tronc de pyramide de 5X5 mm à 8X8 mm ;
- Carré femelle de 12,5 mm ;
- Trois si-pans de 13, 17 et 19 mm.

